



LE LIEN

Bulletin de la **Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture**

Trimestriel 1€ - MARS 2023 - N°215

www.ferc-cgt.org



PAROLE À...

Catherine Perret
P.10

LE DOSSIER

Femmes - Mixité
P.11

PATRIARCAT

SOMMAIRE

P.3 / ÉDITORIAL

par Charlotte Vanbesien

P.4 / ACTUALITÉ

- . Non à la généralisation du SNU
- . Rencontres syndicales antifascistes
- . Refus du PACTE Éducation
- . Annonces voie professionnelle
- . Violences à Condorcet

P.10 / PAROLE À...

. Catherine Perret

P.11 / LE DOSSIER

. Collectif Femmes-Mixité

P.15 / VIE FÉDÉRALE

- . Le lien de subordination : un archaïsme
- . 53^e Congrès : position fédérale CCN
- . Une enseignement privé, pas si privé que ça

P.18 / INTERNATIONAL

- . Préparation du congrès de l'IE
- . 2^e congrès mondial contre le libéralisme

P.20 / RETRAITÉ·ES

CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

- . Le pouvoir d'achat des pensions
- . Mourir dans la dignité
- . Senior·es dans le bénévolat
- . Mutuelle MGEN



p.5



p.6



p.18



le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directrice de publication

Charlotte Vanbesien

Conception graphique, maquette & mise en page Gwenola BRIAND

n° CPPAP 0325 S 05498

Trimestriel 1 €

FERC - CGT Case 544

93515 Montreuil Cedex

Imprimerie Rivet Presse Édition



Après l'utilisation du 49.3 et la validation partielle du conseil constitutionnel, dénonçant beaucoup d'analyses de constitutionnalistes, le mouvement contre la réforme des retraites est passé dans une nouvelle phase : à la crise sociale, s'ajoute la crise politique. L'autoritarisme du pouvoir s'illustre dans le positionnement du Président de la République qui promulgue la loi dans la nuit, se compare à Napoléon en se donnant 100 jours pour nous convaincre, maintient l'ensemble des réformes contre l'avis des intersyndicales et méprise ainsi la grande majorité de la population. Les violences policières s'amplifient, elles sont couvertes par un ministre de l'Intérieur qui voit comme ennemi la Ligue des Droits de l'Homme. La situation est grave et nous engage comme syndicalistes à continuer notre action pour amplifier le mouvement et obtenir la victoire.

Pour y parvenir, nous devons continuer à convaincre du lien entre le niveau des salaires et le financement des retraites. Dans l'ensemble de nos champs, du public et du privé, les salaires sont trop bas avec des grilles qui commencent sous le SMIC suite à sa dernière augmentation automatique de 2 %. Il nous faut aussi dénoncer le reste des réformes maintenues, en particulier la transformation de la voie professionnelle, et le « Pacte » dans l'Éducation Nationale. Nous devons aussi convaincre de notre capacité à gagner ! Nous constatons que le projet de généralisation du SNU a été mis de côté par le pouvoir suite à

l'entrée massive de la jeunesse dans la mobilisation. Mais la vigilance est de mise à ce sujet et nous allons continuer à démonter cette imposture et dénoncer ce projet idéologique. Ce recul est la preuve que le gouvernement mesure la crise dans laquelle il se trouve et son incapacité à gouverner. La population est toujours du côté de l'intersyndicale et soutient la mobilisation. Il n'est pas question de fermer la séquence « retraite » pour aller discuter d'autres sujets. Bien évidemment les salaires et les conditions de travail sont des sujets majeurs pour le monde du travail, mais comment imaginer gagner des avancées sur ces sujets sans gagner le retrait de la réforme des retraites ?

Pour démontrer que la population soutient toujours la mobilisation nous avons un objectif : mobiliser de façon inédite le 1^{er} mai. Une date unitaire, plus vue depuis 2002 en réaction à la présence de Jean-Marie Le Pen au second tour des élections présidentielles, et avant en mai 68. Ces éléments permettent bien de mesurer le caractère exceptionnel de ce mouvement. Les manifestations auront lieu partout, en vacances ou au boulot tout le monde pourra manifester ! Les syndicats reviennent sur le devant de la scène, les adhésions affluent ! C'est le moment de renforcer nos collectifs militants ! Cela tombe bien, du 22

au 26 mai se tient le congrès de la FERC. Vous avez jusqu'au 12 mai pour faire remonter vos amendements, candidatures à la future direction, votre participation au congrès. À discuter dans votre syndicat !

Charlotte Vanbesien,
Secrétaire générale adjointe

**Il nous faut
aussi dénoncer
la transformation
de la voie
professionnelle,
et le « Pacte »
dans l'Éducation
Nationale**

GÉNÉRALISATION DU SNU : UN PROJET DANGEREUX POUR LA JEUNESSE ET L'ÉDUCATION POPULAIRE !

Le président Macron avait annoncé dans son discours de nouvel année la généralisation du SNU (Service Universel Universel). Dans le contexte social de lutte contre la réforme des retraites, craignant la mobilisation de la jeunesse, les annonces des modalités ont été reportées. Un document interne, ayant fuité, donne les contours inquiétant des projets de généralisation.

04

Le Lien N°215 - mars 2023

L'OBLIGATION pour les jeunes de seconde et de première CAP est prévu dans un premier temps dans 6 départements puis sur tout le territoire les années suivantes. Le séjour de cohésion (12 jours) aura lieu sur le temps scolaire en seconde, complété par une « phase d'engagement » peu définie de 3 ans dans laquelle on trouve la volonté d'intégrer les jeunes dans le dispositif « service civique ».

Le recrutement prévu est 1/3 personnels éducation nationale détachés, postes à profil, et postes ordinaires, 1/3 de réservistes ou reconversion militaire, 1/3 d'animateurs et animatrices.

Pour les enseignant-es, la piste évoquée est celle du recrutement par le biais du « pacte » rémunération ou modification du statut. Ainsi a été présenté au CSA Ministériel de l'Éducation nationale le projet d'une indemnité pour les profs encadrant le SNU.

Pour les animateurs et animatrices, l'effet s'annonce catastrophique. Dans un secteur en tension, où trouver les animateur-trices pour encadrer dans une filière qui peine déjà pour tenir



ses engagements et à rémunérer décentement ses intervenant-es ? La mesure risque de vider les accueils périscolaires, centre de loisirs, séjours de vacances des associations et des collectivités territoriales.

Dans les projections le budget du SNU, s'il était généralisé, représenterait plus de 5 milliards d'euros (soit près de 10 % du budget total de l'Éducation nationale pour 12 jours (6,66 % du temps scolaire de l'ensemble de la classe d'âge concernée accaparerait 10 % du budget de l'ensemble des élèves scolarisé-es). C'est un assèchement programmé du financement des associations d'éducation populaire, pour un projet d'embrigadement de la jeunesse. Le risque d'impact négatif sur la disponibilité des hébergements pour les centres de loisirs et colonies de vacances est également très grand.

Faire partir 800 000 jeunes 12 jours sur des périodes très restreintes va poser de très nombreux problèmes de logistique et d'hébergement. D'ores et déjà le gouvernement a créé les conditions pour contourner la loi sur les accueils de mineur-es : le SNU est défini comme séjour avec hébergement mais

sans norme minimale en termes de taux d'encadrement ! La part de l'encadrement non qualifié monte à 40 % contre 20 % maximum normalement. Il n'y a pour diriger les séjours, aucune exigence de qualification (ni BPEPS, ni BAFA, ni BAFD) ! Seule obligation pour les directions : être majeur-e et suivre une formation « maison » de 2 à 3 jours.

La généralisation pose le problème de l'inadaptation des locaux, mais aussi des risques de maltraitance accrue avec seulement 8 heures de sommeil pour des ados pendant 12 jours, au mépris du rythme biologique des jeunes, une journée type commençant à 6h30 et s'achevant à 22h30 incluant les activités consacrées à la défense et la sécurité intérieure.

Ce projet a donc tout d'une catastrophe pour la jeunesse : embrigadement, détournement de financements qui devraient être consacrés aux associations d'éducation populaire et à l'Éducation nationale. C'est aussi une catastrophe programmée pour les salarié-es de ces secteurs, dont le sens des métiers est bafoué, et qui subiront les coupes budgétaires programmées.



RENCONTRES SYNDICALES ANTIFASCISTES

L'association VISA (Vigilance et initiatives syndicales antifascistes) dont la FERC CGT est adhérente depuis plusieurs années, organisera des Rencontres Syndicales Antifascistes* le 17 juin 2023 à la Bourse du Travail de Paris, auxquelles seront associées, dans la préparation, les organisations syndicales membres de VISA.

Ces rencontres se dérouleront sur la journée entière et jusqu'en début de soirée avec, au programme, 3 débats autour des thématiques suivantes :

- ➔ Lutter contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques dans le monde du travail
- ➔ Réagir face aux violences de l'extrême droite
- ➔ Combattre syndicalement les théories complotistes

La journée se conclura par une intervention de VISA suivi d'un grand meeting en présence de dirigeant-es d'organisations syndicales nationales.

L'idée première de ces rencontres est bien de mettre en avant l'unité syndicale nécessaire à la lutte contre le fascisme, dans une situation politique où l'extrême droite française n'a jamais été aussi forte depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Des militant-es des différentes organisations syndicales seront invité-es à s'exprimer à chacun des débats afin de partager les expériences et définir les contours de stratégies et pratiques communes, que ce soit nationalement ou localement.

Ces rencontres seront aussi l'occasion de découvrir et/ou partager avec des associations impliquées dans la lutte contre l'extrême droite et ses idées, des organisations antiracistes, féministes, etc., par l'installation de nombreux stands.

VISA sera bien entendu aussi représenté par la présence de ses VISA locaux (dont les créations sont de plus en plus nombreuses partout sur le territoire), de ses publications, livres, brochures, matériel militant.

Plus d'informations sur le déroulement des rencontres viendront dans les semaines et mois à venir, mais nous invitons d'ores et déjà les syndiqué-es de la FERC CGT à inscrire dans leur agenda militant cette date du 17 juin.

*À l'heure où ces lignes sont écrites, le programme et la liste des invité-es ne sont pas encore définitivement entériné-es, l'organisation de l'événement étant impactée du fait de la mobilisation des syndicalistes de VISA dans la bataille contre la réforme des retraites.

VIGILANCE ET INITIATIVES SYNDICALES ANTIFASCISTES ORGANISE DES

RENCONTRES SYNDICALES ANTIFASCISTES

17 JUIN 2023, 10h

MEETING INTERSYNDICAL
avec Céline Verzeletti (CGT), Benoît Teste (FSU) et Murielle Guilbert (Solidaires)

3 DÉBATS

1. Combattre l'extrême droite au travail
2. S'organiser face à la violence de l'extrême droite
3. Lutter contre l'épidémie de complotisme

BOURSE DU TRAVAIL DE PARIS - 3 RUE DU CHÂTEAU D'EAU, PARIS 10e

assovisabis@gmail.com www.visa-isa.org

VISA
www.visa-isa.org

REVALORISATIONS DANS L'ÉDUCATION NATIONALE : UN IMPÉRATIF ET SANS CONTREPARTIE

C'était un engagement présidentiel : une augmentation de 10 % pour tous les personnels dès janvier 2023. Les promesses n'engagent que celles et ceux qui les croient et, de toute évidence, après les premières concertations qui ont débuté en janvier, les propositions mises sur la table sont loin des attentes des personnels. Alors que depuis deux rentrées consécutives, le manque de stagiaires met en péril l'Éducation nationale, il faudrait bien plus que ces revalorisations en trompe l'œil pour engendrer un choc d'attractivité.

06

Le Lien N°215 - mars 2023

NI PACTE, NI CONTREPARTIE

Pour soi-disant faire évoluer le métier, le ministère propose, à travers le Pacte, un panel de missions que les personnels enseignants pourraient exercer en contrepartie de primes et qui correspondraient à un volume annuel d'environ 72 heures. Dans le 2nd degré, le ministère évoque des missions de coordination/référent-e, de tutorat/mentorat des nouveaux professeur-ses, de remplacements en interne. Dans le 1^{er} degré, il s'agirait d'intervenir en 6^{ème} sur les heures de soutien mathématiques/français, par exemple.

La CGT Éduc'action a refusé la philosophie même de ce Pacte qui conditionne la revalorisation des enseignant-es, uniquement indemnitaire, urgente et nécessaire à des missions supplémentaires. Avec un temps de travail avoisinant les 43H/semaine, le « travailler plus pour gagner plus » passe mal auprès des collègues. De plus, les revalorisations sous forme de prime mettent à mal les collectifs de travail en accentuant la concurrence entre les collègues et sont préjudiciables aux femmes. Pour un ministre qui a fait de l'égalité Femmes/Hommes une priorité, proposer ce Pacte comme une



possibilité de revalorisation est une provocation !

UNE REVALORISATION SOI-DISANT INCONDITIONNELLE

Le 2^{ème} volet des revalorisations proposées porte sur une revalorisation dite socle ou inconditionnelle et a fait l'objet de crispation de la part des organisations syndicales. En effet, les 10 % d'augmentation promis par le chef de l'État sont devenus, tout d'abord « 10 % en moyenne » et intègrent déjà les augmentations depuis 2020 (prime d'attractivité, prime informatique, 3,5 % d'augmentation de la valeur du point d'indice). La supercherie est un peu grosse et la colère aussi.

Le ministère a consenti un geste en revalorisant la part fixe des primes ISOE et ISAE mais cette augmentation

ne résorbe même pas l'inflation de ces derniers mois et ne s'ajoute pas aux 10 % en moyenne.

L'attente chez les personnels, était forte ; la déception l'est tout autant !

DES MOBILISATIONS NÉCESSAIRES POUR GAGNER

La CGT Éduc'action a dénoncé dès le départ le Pacte. Quant à la revalorisation inconditionnelle, il n'y a rien à négocier dans le cadre d'une enveloppe contrainte. C'est pourquoi nous avons souhaité ne pas participer à ces concertations qui sont loin de ce que la CGT Éduc'action revendique et ne concernent, pour l'instant, que les personnels enseignants. Pour l'heure aucune perspective pour les autres personnels.



Mobilisons-nous pour exiger une augmentation immédiate de tous les personnels de 400 € net, le dégel de la valeur du point d'indice avec le rattrapage des pertes antérieures, l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'indice des prix à la consommation et l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. En pleine période de lutte contre la réforme des retraites, se battre pour des augmentations de salaires est cohérent et justifié. Augmenter les salaires, c'est augmenter les cotisations salariales et par là même préserver notre système de retraite. Le jeu en vaut la chandelle !



LA MINISTRE RECULE, POURSUIVONS JUSQU'AU RETRAIT TOTAL

La ministre déléguée Carole Grandjean vient de restituer les « leviers » sur lesquels reposeront son projet de réforme de la voie professionnelle du lycée et donc la philosophie des « expérimentations » qui seront mises en place à la rentrée 2023. Cette méthode des « expérimentations », généralisées sans bilan honnête, est malheureusement bien connue dans les Lycées Professionnels.

Sont annoncés comme actées, la création d'une demi-journée « Avenir » au collège et la gratification des stages (un montant de 200 € est avancé : 1,4 € de l'heure !). Les mobilisations unitaires historiques de l'automne ont permis d'empêcher l'augmentation de 50 % de la durée des PFMP, mais de nombreuses menaces persistent.

Sans surprise, la ministre a décliné, dans le cadre de la revalorisation salariale, une version du « pacte » pour les PLP qui pourraient se voir proposer des « missions supplémentaires » portant sur les relations avec le secteur économique, l'animation d'un réseau d'ancien-nes élèves dans les lycées ou encore l'organisation d'un bureau de stages, la maintenance de premier niveau et l'organisation des plateaux techniques.

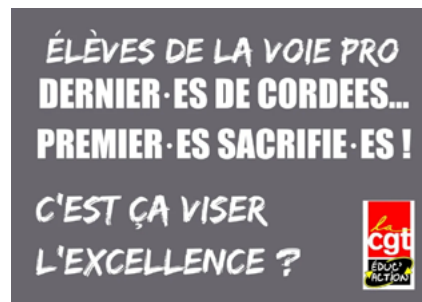
Elle assume l'héritage de Blanquer. Elle conserve et renforce les dispositifs de la « Transformation de la Voie Pro ». Elle s'inscrit aussi dans le prolongement des réformes précédentes avec de nouvelles attaques sur le temps d'enseignement disciplinaire au profit de compétences comportementales et transversales « softkills », avec un objectif d'employabilité immédiate des élèves.

LA MINISTRE REPREND LA RITOURNELLE LIBÉRALE SUR LA NÉCESSITÉ DE RENFORCER LE LIEN ECOLE/ENTREPRISE.

Elle veut renforcer l'emprise des entreprises dans l'organisation du temps scolaire et les contenus

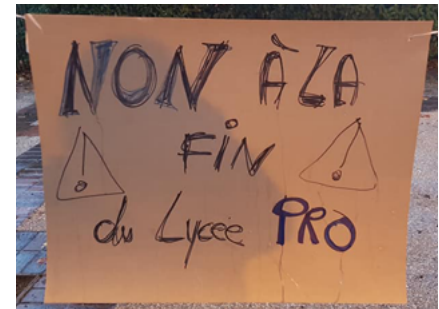
enseignés. S'inscrivant dans la continuité de la réforme Blanquer, elle ouvre les dispositifs d'Accompagnement Personnalisé, de co-intervention, du chef-d'œuvre, le module insertion ou poursuite d'études à des intervenant-es venant de l'entreprise. Les élèves décrocheur-ses seraient confiés à des « mentors ou des tuteurs, tutrices » dont certain-es seraient aussi issu-es de l'entreprise.

Les PFMP seront dérégulés : « modulation » en fonction des besoins (des entreprises), fin des trois semaines consécutives obligatoires pour permettre des départs au fil de l'eau.



La seule réponse aux interpellations sur les risques (expositions aux produits dangereux, accidents du travail, violences sexistes et sexuelles...) pour les jeunes en entreprise est de développer un vague « label ».

L'un des 14 leviers présentés par la ministre est le développement de l'apprentissage dans les lycées professionnels. Tout est mis en œuvre pour atteindre cet objectif. Les volontés de « s'affranchir de l'année scolaire », de « globaliser » le temps



de travail visent bien à attaquer le statut des PLP, principal « frein » au développement de l'apprentissage.

En préconisant de s'affranchir de l'année scolaire et de mettre en place un enseignement modulaire pour délivrer des blocs de compétences, le projet s'attaque aux diplômes nationaux, clé de voute de la qualification. Au final, la ministre veut doper l'apprentissage en développant la mixité des publics (élèves, apprenti-es, stagiaires de la formation continue) et des parcours. L'objectif est bien de démanteler le lycée professionnel et d'en faire un organisme de formation comme un autre, tout en renforçant la concurrence.



La mobilisation a permis de mettre plus en lumière les difficultés de la voie professionnelle scolaire.

ELLE RESTE NÉCESSAIRE POUR OBTENIR LE RETRAIT TOTAL DE CES RÉFORMES SUCCESSIVES, MAIS AUSSI POUR REGAGNER LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR PERMETTRE À CETTE VOIE D'ÊTRE UNE VOIE D'ÉMANCIPATION.

NON À LA RÉPRESSION DE LA JEUNESSE !

Le jeudi 19 janvier 2023, plus de 2 millions de personnes ont manifesté dans le calme pour protester contre le projet de casse de nos retraites du gouvernement Macron – Borne. La jeunesse participait à cette déferlante au côté des travailleur-ses, et continue à se mobiliser dans les lycées et les universités.

08

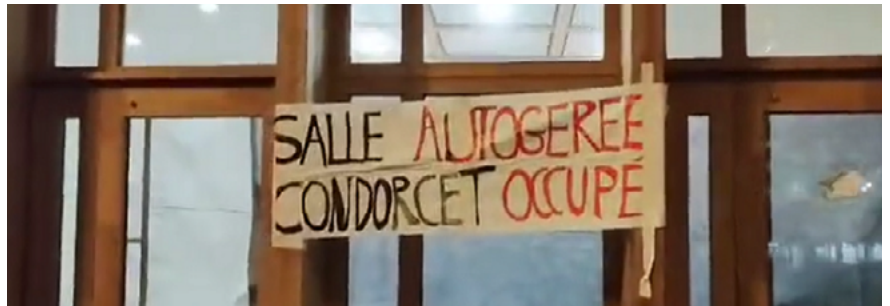
Le Lien N°215 - mars 2023

En réponse à cette mobilisation légitime de la jeunesse, le pouvoir a semblé vouloir répondre par la violence : à l'université de Strasbourg, une Assemblée Générale étudiante réunie après la manifestation du 19 a été expulsée par les CRS à la demande du Président de l'université.

Sur le campus Condorcet (construit en quelques mois seulement à la Plaine Saint-Denis, s'y déroulent depuis deux ans les séminaires d'une quinzaine d'universités d'Île-de-France, coincés entre les bureaux d'Orange, de Venteprievée.com, et les quartiers ouvriers d'Aubervilliers) : après une Assemblée Générale étudiante réunie le lundi 23 janvier, une trentaine d'étudiant-es ont décidé d'occuper un espace de réunion. Le président du campus Condorcet a appelé immédiatement la police, conduisant à une intervention dans les locaux du campus et à l'interpellation des étudiant-es, qui ont été placés-es en garde à vue pendant vingt-deux longues heures émaillées de violences, d'insultes et de menaces contre plusieurs d'entre elles et eux.

Les récits des étudiant-es sont édifiants : ils et elles ont été traités-es comme des terroristes. Nos camarades ont été menottés-es.

Au sein des différents commissariats, 16 étudiant-es ont été mis-es dans une



salle de 4m² sans VMC. Une étudiante inconsciente a fait un malaise et a été trainée sur le sol, dans des escaliers par les policiers, sans avoir recours à un médecin. Une étudiante a eu les côtes cassées.

Quelques jours plus tard, 150 personnes ont forcé la présidence du campus et de l'EHESS à parler directement aux personnes mobilisées pour obtenir qu'aucun-e étudiant-e n'ait de poursuites judiciaires.



Cette garde à vue collective allait à l'encontre de la volonté que la jeunesse s'organise démocratiquement dans un mouvement social qui concerne le pays tout entier.



La FERC CGT a condamné avec la plus grande fermeté ces recours à la violence à l'initiative des chef-fes d'établissements en violation des franchises universitaires, garanties séculaires des libertés d'expression et de mobilisation au sein des universités. Elle a demandé à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, lors d'une rencontre, de s'assurer que les chef-fes d'établissements veillent au respect des libertés fondamentales, et à préférer la discussion plutôt que le recours à une violence aveugle face à cette mobilisation massive.



Accompagner et soutenir les aidants

Le Groupe VYV, premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, s'attache à rester au plus près des besoins des individus pour mieux s'inscrire dans leurs parcours de vie, tout en apportant des réponses aux enjeux sociétaux. La thématique des aidants est centrale pour notre groupe et nous proposons de nombreuses solutions pour soutenir les aidants dans leur rôle, mais aussi pour accompagner les salariés et les dirigeants d'entreprise.



Une plateforme de services dédiée aux aidants

Lorsqu'un proche se trouve en situation de perte d'autonomie ou de dépendance, l'aider dans sa vie quotidienne entraîne une charge, source de fatigue et de stress. Pour accompagner et soutenir au quotidien les aidants, le Groupe VYV, très impliqué sur le sujet, a mis en place une stratégie globale faisant du « moment de vie aidant – aidé » sa priorité.

Nous avons développé une plateforme avec un dispositif permettant de détecter, d'orienter et d'accompagner les personnes en situation d'aidance. Elle permet de répondre à de nombreux besoins tels que: **comprendre la situation d'aidant et celle du proche aidé, organiser le quotidien de l'aidé, aménager son domicile, apporter des conseils dans les démarches administratives ou encore optimiser son budget en trouvant des sources de financement.**

Découvrez nos solutions, les droits et les aides financières sur notre plateforme dédiée.



Accédez à la plateforme

L'aidance en entreprise

L'aidance est un enjeu sociétal majeur et un sujet important au sein de l'entreprise. En 2020, **6,6 millions d'aidants sont des salariés et doivent concilier une triple vie: vie professionnelle, vie personnelle et vie d'aidant.** L'articulation des temps de vie est devenue un enjeu de performance économique et sociale et des initiatives se mettent déjà en place dans certaines entreprises pour soutenir les salariés aidants. Être aidant demande du temps, mais la majorité d'entre eux considère primordial de maintenir leur activité professionnelle.

11 millions d'aidants en France *

54 % ignorent qu'ils sont aidants *

60 % des aidants sont des actifs **

80 % travaillent à temps complet **

Conseils aux proches aidants en activité

• Osez en parler

Votre situation est avant tout une affaire personnelle. Mais en parler, à son manager ou au responsable des ressources humaines peut **favoriser la compréhension réciproque**, instaurer une relation de confiance pour étudier et trouver des solutions ensemble.

• Anticipez et proposez

Devenir proche aidant nécessite de s'adapter en permanence à la situation de son proche. Dans cet esprit, imaginez des solutions à soumettre à votre employeur, pour poursuivre votre activité professionnelle: **aménagement du temps de travail, télétravail...**

• Connaissez vos droits

Le statut de proche aidant ouvre un certain nombre de droits, comme des congés spécifiques: **congé de proche aidant, d'accompagnement de la fin de vie, ou les dons de RTT entre collègues (loi Mathys, réservée aux parents d'enfants gravement malades).**

Suis-je un(e) « aidant(e) » ?

L'aidant(e) est la personne qui vient en aide, à titre non professionnel, à un proche atteint d'une maladie chronique ou dégénérative invalidante, d'un handicap, victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants, en situation de dépendance... Cette aide régulière, permanente ou non, peut consister en soins, démarches administratives, soutien psychologique, activités domestiques, etc.



Pour plus d'informations, contactez-nous: relation.partenaire@groupe-vyv.fr

* Enquête BVA.

** Étude Harris Interactive – Groupe VYV 2020.



GRUPE
vyv

PAROLE À ... CATHERINE PERRET (Sortante du Bureau confédéral)



En quoi a consisté ton mandat à la direction confédérale ?

J'ai été présentée par la FERC et élue au congrès de Nantes en décembre 2009. Pendant plusieurs années j'ai participé à différents collectifs revendicatifs sur la formation professionnelle continue, la jeunesse et les services publics.

En 2016, Philippe Martinez m'a proposé au bureau confédéral où j'ai été chargée de l'emploi, la formation professionnelle, la protection sociale dont les questions de la retraite.

Nous avons eu à combattre les deux lois travail Macron 1 et 2 et deux projets de régression sociale en matière de retraite. Le mandat de membre du bureau est très prenant mais aussi très enrichissant. **En matière de protection sociale par exemple, nous avons construit un projet de transformation sociale : la sécurité sociale intégrale qui assurerait avec la sécurité sociale professionnelle, des droits garantis de la naissance à la fin de vie.**

Quelles luttes en 2019-2020 avec la retraite à points ?

Macron a décidé, après avoir été élu en 2017, de changer totalement le système des retraites. C'était à la fois une stratégie pour brouiller les conséquences

de sa réforme mais aussi un moyen de faire des économies bien plus rapides qu'avec une réforme plus classique telle que celle qui consiste à reculer l'âge légal.

Pour la CGT, le premier défi à relever était de **gagner la bataille de l'opinion pour engager une lutte d'ampleur**. Nous avons organisé plus de 250 réunions avec les syndicats, les UD, en proximité des lieux de travail et mener une campagne de communication grand public sur un slogan simple : **ne jouez pas votre retraite à la loterie**.



En effet, avec le système à points, il n'y aurait plus de droits garantis, mais une individualisation extrêmement dangereuse des parcours de vie. Ainsi le chômage, la précarité, le temps partiel lié aux enfants, le handicap n'auraient plus du tout été pris-es en compte pour atténuer les inégalités à la retraite.

Après près de deux années de discussions stériles avec le haut-commissariat aux retraites, la lutte s'est engagée à l'automne 2019 avec une première date de grève massive le 5 décembre. Elle a marqué le début de près de 3 mois de mobilisation.

Dans nos secteurs professionnels, ce jour-là, la quasi-totalité des personnels étaient dans le mouvement. Rappelons que les enseignantes ont été identifiées par le gouvernement lui-même comme les grandes perdantes du système à point, ce dernier reconnaissait la nécessité de revaloriser leurs rémunérations.

Les régimes spéciaux étaient aussi visés y compris celui de la Fonction publique et les agent-es ont mené des grèves reconductibles très massives.

Ces mobilisations ont permis de retarder le passage de la Loi au parlement et le travail conjoint de la CGT notamment avec les partis politiques d'opposition a favorisé le dépôt de nombreux amendements à l'Assemblée nationale. Malgré un 49-3, la loi a été enterrée en mars au moment du confinement lié au Covid.

Une nouvelle réforme paramétrique à combattre en 2022 ?

Nous avons dû avant tout faire le bilan de la première lutte retraite de 2020 avant de construire la stratégie de ce mouvement social majeur qui restera le plus important des dernières décennies. La bataille des idées était plus simple, prendre deux ans fermes et plus de trimestres donc plus de décote c'est assez compréhensible.

Par contre il fallait construire une unité syndicale complète et solide, c'était indispensable. Nous l'avons fait et elle a permis ces 12 journées avec des millions de manifestant-es. Élargir la grève en particulier dans les secteurs privés a été facilité par les luttes pour les salaires enclenchées par la CGT principalement dès le printemps 2022. Nous avons eu, par contre, beaucoup moins de grèves reconductibles.

Malgré la promulgation en catimini de la loi par Macron, le mouvement continue, le 1^{er} mai s'annonce énorme, le RIP (référendum d'initiative partagée) n'a pas dit son dernier mot. La réforme ne pourra pas s'appliquer..

FEMMES-MIXITÉ



SPORT FÉMININ : GAGNER L'ÉGALITÉ

Plus d'un siècle après les premières revendications féminines, les objections sexistes à laisser les femmes pratiquer leur sport à plus ou moins haut niveau sont encore légion. Récemment c'est une skippeuse que son sponsor a décidé de laisser à quai pour une course qui aurait lieu 18 mois après son accouchement. Cléopâtre Darleux a aussi essuyé des commentaires désobligeants quand elle a annoncé sa grossesse. À chaque fois, c'est une question d'argent. Aujourd'hui la Fédération Française de handball a une convention spécifique qui assure un an de salaire à l'occasion d'une maternité. Enfin, la spécificité des sportives est prise en compte !

Ailleurs ce sont les tenues qui posent problème. On se souvient de la combinaison de Serena Williams. Aujourd'hui c'est en beach volley, en gymnastique artistique, que les femmes choisissent un vêtement plus pratique, dans lequel elles se sentent moins exposées. Pour qu'enfin la technicité soit aussi reconnue dans la pratique sportive féminine, et pas uniquement la féminité.



CONSTITUTIONNALISATION DE L'IVG : IL Y A URGENCE !

La loi du 2 mars 2022 prolongeant le délai de recours à l'avortement et à l'IVG médicale de 2 semaines a été une avancée. C'est mieux, mais nous sommes encore loin des délais pratiqués dans d'autres pays

européens ; et de nombreux obstacles empêchent encore les femmes d'avoir accès à l'Interruption Volontaire de Grossesse : les fermetures de maternités de proximité et donc de centres d'orthogénie, les diminutions de budgets alloués aux associations féministes, et la double clause de conscience qui perdure.

Le 8 mars le Président de la République a annoncé vouloir inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution, pour protéger ce droit bafoué dans d'autres pays. Cette annonce ne nous satisfait toutefois pas dans l'immédiat, puisqu'il a déclaré vouloir l'inclure dans une révision constitutionnelle

d'ensemble, ce qui rendrait son adoption bien plus aléatoire.

Nous réclamons un projet de loi spécifique pour protéger cet acquis auquel ont recours près de 220 000 femmes chaque année.



UN CADRE COMMUN D'ACTION CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LA CGT

Le 52^e Congrès confédéral a prévu qu'à partir de l'expérience de la cellule de veille, la Commission Exécutive Confédérale propose un cadre commun pour « protéger les victimes de violences sexistes et sexuelles et sanctionner les agresseurs dès que les faits sont avérés ».

Le texte, adopté lors du CCN des 1^{er} et 2 février 2023, propose ainsi un cadre commun de réaction et d'intervention à ses organisations, « afin de parvenir ensemble à faire progresser des rapports militants fondés sur la confiance et le respect mutuel-les entre les femmes et les hommes qui composent l'organisation ».

Ce texte rappelle que les comportements sexistes n'ont pas leur place à la CGT, car ils portent atteinte à ses valeurs fondamentales et sont l'une des causes qui limitent les femmes dans leur accès aux prises de responsabilités syndicales. La CGT doit mener le combat pour les bannir et les directions syndicales ont la responsabilité de mettre tout en œuvre pour agir contre les VSS.

Les organisations s'engagent à :

- ➔ former les collectifs de direction dès la prise de mandat ;
- ➔ écouter la ou les victime(s) ou témoin-es et les croire avec l'appui, si besoin, de la cellule de veille ;
- ➔ entendre le ou les mis en cause ;
- ➔ réunir le collectif de direction pour débattre des faits ;
- ➔ prendre des décisions et les mettre en œuvre.

En adoptant ce texte, la CGT s'est grandie et a franchi une étape supplémentaire dans son combat pour l'émancipation des femmes et sa lutte contre le patriarcat ainsi que toutes formes de dominations.

BILAN DES PLANS ÉGALITÉ À L'ESR ET L'ÉDUCATION NATIONALE

Alors que les négociations pour le prochain plan triennal 2024-2027 devraient commencer cette année, bilan de ces trois premières années dans deux ministères.

EN OCTOBRE 2022 le comité technique du MESR avait à son ordre du jour un point sur le plan égalité. Si nous soulignons les efforts concentrés sur la part des promotions accordées aux femmes, nous notons que sur 65 établissements dans lesquels les président-es sont nommé-es par le ministère, moins de 20 % d'entre eux ont vu la désignation d'une présidente. **Nous aimerions aussi plus d'actions concrètes quand on sait que selon le dernier bilan social, parmi les personnels précaires 55 à 86 % sont des femmes.** Dans un contexte où l'augmentation du point d'indice n'est pas à l'ordre du jour, où les budgets des établissements sont déficitaires, l'administration n'a pas de réponses à apporter. Le ministère et les établissements ne mettent pas en place le financement nécessaire pour les postes de référent-es égalité, confiés à des personnels contractuels, et donc non pérennes, ou à des enseignant-es chercheur-ses qui l'accomplissent en plus de leur mission. Ces missions spécifiques exigent une expertise solide.

Comment avoir une politique ambitieuse avec si peu de moyens humains, et en majorité précaires ?

Pour ce qui concerne les violences sexistes et sexuelles, peu de référent-es VSS désigné-es dans les CHSCT malgré les orientations stratégiques du ministère, peu ou pas de retours du nombre de signalement des violences dans les CHSCT locaux et au niveau ministériel, peu ou pas

de retours du nombre de procédures disciplinaires et de la nature des sanctions quand il y en a eu. La protection fonctionnelle est systématiquement refusée dans certains établissements au prétexte que la victime doit d'abord porter plainte.

de lutte contre les inégalités. De façon non pérenne donc.

En ce qui concerne l'axe 5, les académies ont parfois été longues à mettre en place un dispositif de signalement des cas de violences et de discriminations, faute d'un décret plus injonctif. Quand il existe il est mal connu des personnels, et pour l'instant peu d'académies ont pu présenter un bilan. Quant au traitement disciplinaire, malgré les injonctions du ministère, l'administration a encore du mal à se détacher d'un traitement judiciaire pour prendre des mesures.

Lors de la préparation du prochain plan, la CGT va continuer à dénoncer les réformes successives, qui renforcent la mise en place de primes alors même que le bilan social du ministère pointe leur caractère discriminatoire, à réclamer une enveloppe de rattrapage salarial et une politique d'égalité professionnelle et salariale pérenne et égale dans toutes les académies.

Pour ce qui concerne la lutte contre les violences, nous demandons le renforcement des dispositifs de signalement, tenus par des personnels formés spécifiquement, et accompagnés d'un bilan annuel, précis, de la nature des cas signalés et de leur suivi, la mise en place systématique de la Protection fonctionnelle et la prise en compte des violences conjugales dans l'accompagnement des victimes.



À l'Éducation nationale le bilan montre que si toutes les académies ont fait remonter leur plan local, l'application est inégale. Pour ce qui concerne l'égalité professionnelle, elles s'engagent à renforcer leur bilan social de données sexuées et à former l'encadrement à la culture de l'égalité. Pour autant, nombreuses sont les académies qui mobilisent le Fonds pour l'égalité professionnelle pour financer des actions de prévention et

VSST ET FORMATION EN APPRENTISSAGE

En France, de nombreux métiers sont accessibles par une formation en apprentissage, principalement des baccalauréats professionnels et des CAP en alternance.

C'est un cursus scolaire particulier, à mi-chemin entre l'école et la vie active. Sans entreprise d'accueil, pas d'apprentissage et donc pas de formation. En cas de VSST, la peur de ne pas pouvoir valider son diplôme, son stage, son alternance ou son apprentissage, s'ajoute à celle de ne pas être crue. En effet, le phénomène d'adultisme qui se caractérise par l'absence de considération de la parole à égalité, la maltraitance et le manque de respect envers les jeunes, n'a pas été largement accepté comme une réalité en entreprise et plus largement dans notre société.

Autre crainte pour les apprentis-es - mi-travailleur-ses et mi-étudiant-es - est celle de la perte des revenus qui varient selon leur âge et leurs années d'études avec un salaire compris

entre 27 % à 53 % du SMIC que l'on peut qualifier de précaire. Or dans 85 % des cas, la personne à l'origine des propos ou d'actes sexistes est dans une position hiérarchique supérieure à celle de la victime. Certains maîtres d'apprentissage et de stage admettent que la violence est consubstantielle de l'apprentissage d'un métier de manière systémique par la reproduction de ce qui a été vécu et subit lors de la formation.

ENTRETIENS

En CAP des métiers de la communication visuelle, ces apprentis-es confirment la persistance de cette tendance et évoquent le manque de protection et de considération de leur statut en entreprise.

Que vous évoque les termes Violences Sexistes et Sexuelles faites au Travail dites VSST ?

> Céline :

Cela m'évoque quelque chose de violent et de grave qui pénètre l'intimité sans le consentement.

Au travail, les violences renforcent l'autorité et le chantage. Par exemple, si l'on répète ce qui s'est passé, on perd notre contrat.

En France, actuellement, il n'y a aucune donnée sur les violences sexistes et sexuelles subies par les apprentis-es ou les stagiaires de la voie professionnelle. Quel sentiment provoque cette information chez vous ?

> Céline :

C'est un sentiment de tristesse. C'est grave, car cela veut dire que nous, les alternant-es et les

stagiaires, nous sommes inexistant-es aux yeux des politicien-nes.

> Matteo :

Ce n'est pas normal, car de nombreux cas existent. Cela donne un grand sentiment d'insécurité.

> Emma :

Il y a certainement beaucoup plus d'agressions que ce que l'on pense. Les plus anciens dans les entreprises ou même ceux du même âge, car oui, cela arrive, en profitent sous prétexte qu'ils sont peut-être plus haut placés dans l'entreprise et font du chantage avec les plus jeunes.

> Melvina :

J'ai le sentiment que les violences sont banalisées dans le monde du travail et même en général.

La considération de la parole de jeunes adultes : pensez-vous que votre parole à une valeur égale à celle des autres dans votre entreprise ?

> Céline :

Clairement, non ! Notre avis n'est jamais pris en compte ou rarement.

> Matteo :

Cela dépend, mais la plupart du temps notre parole n'a aucune valeur, car « on est jeune » ou « on est apprenti-e » ou d'autres prétextes bidon.

> Emma :

Il faut toujours croire la victime, que ce soit vrai ou pas, qu'on soit jeune, adulte ou enfant. Je trouve que certain-es adultes normalisent trop le fait que les jeunes mentent plus facilement alors que beaucoup de cas, malheureusement, sont souvent vrais.

> Melvina :

La valeur de la parole d'un-e apprenant-e a bien moins de poids par rapport à celle d'un-e employé-e.



ENTRETIENS (suite)

Indigné-es par les nombreux témoignages, des étudiant-es de l'Emlyon Business School à Lyon ont décidé de réagir en créant le projet #balancetonstage et son Petit manuel du sexisme en Entreprise et comment le combattre.

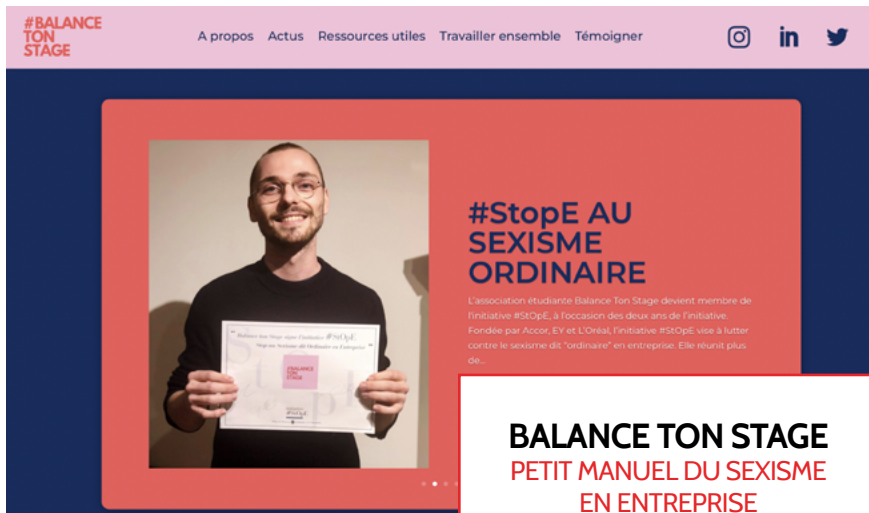
Selon vous, comment combattre et comment vous accompagner ?

> **Céline :**

Le petit manuel est très bien. On pourrait faire plus de prévention dans les écoles et les entreprises. Par exemple, faire un cours avec quelqu'un-e de former sur le sujet. Il faudrait des personnes qui aident dans les premières démarches et même après pour aider le plus possible les victimes. Il faudrait aussi que les témoin-es soutiennent la victime et n'ignorent plus le sexisme. Et enfin, de dire aux victimes de partir de cette entreprise et porter plainte.

> **Melvina**

Je pense que ce manuel est une bonne approche qui permet d'y voir plus clair sur les VSST. Il amène à approfondir le sujet que ce soit pour se défendre ou aider une victime. Comment combattre ? Il faut



connaître le droit, avoir plus de campagne de sensibilisation, éviter l'isolement et trouver quelqu'un-e à qui en parler, avoir un lieu de discussion où l'on ne remet pas ta parole en doute. Et enfin, avoir une personne dans un commissariat qui soit sensibilisée aux VSST.

Selon vous, comment faire de son entreprise un lieu « safe » pour les apprenti-es et les stagiaires ?

> **Céline**

Selon moi, une entreprise « safe » est un

lieu où tout le monde, même l'apprenti-e et le/la stagiaire, sont considéré-es comme des personnes responsables et dont la parole est écoutée et respectée.

> **Matteo**

Nous accorder plus de confiance et nous considérer.



8 MARS À BLOIS

Pour la 1^{ère} fois à Blois, le 8 mars était organisé conjointement entre syndicats et associations féministes. Malgré une pluie battante par moment, le cortège a rassemblé **500 personnes pour exiger de nouveaux droits pour les femmes, dénoncer la réforme des retraites qui touchera particulièrement les femmes, et remettre en cause le patriarcat toujours prégnant dans notre société.**

Dans un cortège féminisé et plein de jeunesse, les pancartes et slogans ont fleuri en cette journée

de grève féministe : « patriarcat au feu et les patrons au milieu », « des paillettes pour ma retraite », « retraites minimalistes, riposte féministe », « je veux pas des compliments, je veux ton salaire » ... Et bien sûr, des pensées pour les femmes opprimées, notamment en Iran, Afghanistan. Une initiative à renouveler chaque année !



MARSEILLE > 8 MARS

Syndicats, partis politiques et surtout des féministes dans la rue par milliers. Ce 8 mars a aussi été celui de la convergence des luttes : pour le respect des droits de toutes les femmes en France et dans le monde entier, contre la réforme des retraites dont les femmes seront les grandes perdantes.

À 10h, première mobilisation à l'appel de l'intersyndicale devant le MEDEF, à la Belle-de-Mai (arrondissement le plus pauvre d'Europe) journée « **Fin de match pour la violence** » avec dix associations contre les violences sexistes dans le sport. À 14 h, une « **Zone d'occupation féministe** » sur le Vieux-Port, avec pour les mamans, un espace garderie prévu sur place jusqu'à 17h ; sous le slogan « **Femmes, Vie, Liberté** » : informations et échanges sur les situations dégradées des femmes kurdes, des femmes iraniennes puis nouvelle manifestation.

À 19h, plusieurs concerts : « **Jam de Meuf** » contre le sexisme dans le monde de la musique et rap féminin ont enflammé les foules dans plusieurs lieux de la ville.

Et ce n'est pas fini : du 4 au 11 avril, le Centre de prévention des agressions de Marseille organise des stages d'Autodéfense - Riposte pour les femmes au Planning Familial (3^e).

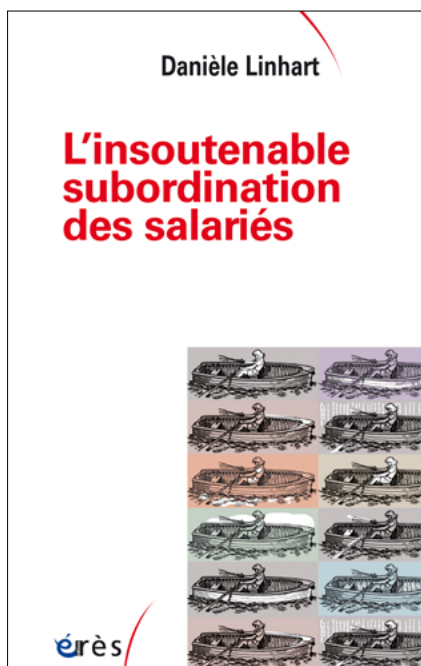
DANIÈLE LINHART : « LE LIEN DE SUBORDINATION EST UN ARCHAÏSME »

À l'occasion du stage formateur-trices « Travail – Santé » à Courcelle, le 14/12/22, nous avons été invité·es par les camarades du secteur de la santé, à une conférence-débat avec la sociologue Danièle Linhart sur le lien de subordination qu'elle replaçait dans un contexte historique du développement du capitalisme fordiste tout au long du XX^e siècle¹. Pour créer de la « disputatio » elle provoquait la salle en invoquant « des syndicalistes attaché·es à ce modèle archaïque ».

E LLE POSE les problèmes : la dépossession des qualifications, remplacées par les compétences, puis leur destruction avec la casse de la formation professionnelle ; au-delà de l'évaluation et de la rémunération individualisée, l'injonction à l'agir professionnel comme un détournement du développement du pouvoir d'agir qui est un ferment d'émancipation.

Fred Séchaud (FERC Sup) intervient pour justifier : « [...] *peut-on à la CGT remettre en cause le lien de subordination sans remettre en cause le capitalisme, c'est-à-dire la propriété lucrative des moyens de production ?* La focale syndicale sur le salaire a pu invisibiliser le travail comme terrain de la lutte des classes. Mais on constate aujourd'hui une déresponsabilisation accrue des employeurs sur la santé au travail avec des conséquences qui elles-mêmes sont invisibilisées (et non pas mass-médiatisées : ex. des morts au travail) et des dégradations inouïes de l'environnement. L'accroissement des inégalités entre travailleurs et rentiers et soutiers du capital. Cela permet d'engager des revendications salariales qui débordent sur le changement de société : protection sociale, travailler, vivre et vieillir dignement au pays, maintien de conditions durables de la vie sur la planète. Elles suggèrent à mon sens que la reprise en main du travail est aussi une reprise en main des richesses produites par le travail. [...] Et pour cela, ne faut-il pas expliquer que la subordination est un corollaire de l'extorsion du surtravail et ce faisant le fondement d'une organisation économique fondée sur la domination du capital, domination traduite par la violence mana-

gériale ? Et que remettre en cause la subordination c'est aussi remettre en cause l'exploitation capitaliste qui se traduit par la destruction de la vie, l'accaparement des richesses par une minorité et l'empêchement du travail bien fait ? ».



D. Linhart témoigne que lors d'un séminaire des cadres à France Télécom en 1997, elle a entendu de la bouche d'un des cadres sa stratégie : « Mon boulot est de créer de l'amnésie. Suite au virage commercial et la privatisation, il faut que les agents oublient leurs anciens boulots. Pour faire place nette pour les nouvelles valeurs de France Télécom ». Il faut faire bouger tout et tout le temps. Faire sortir des « zones de confort », maintenir du turn-over pour que les salarié·es ne trouvent plus leurs repères, soient

désorienté·es, dans un environnement anxiogène. On connaît depuis l'impact sur la santé et on se rappelle que les 3 dirigeants chez France Télécom de l'époque des suicides ont été condamnés pour harcèlement moral institutionnel.

" Les enjeux sociaux et environnementaux dépassent le périmètre de l'entreprise que le patronat désigne comme un parangon de vertu "

Danièle n'en démord pas : « remettre en cause le lien de subordination, c'est remettre en cause la direction de l'entreprise car elle ne peut actuellement que promouvoir la rationalité libérale dans cette modalité de relation d'emploi. Alors que la rationalité économique doit porter les intérêts des travailleurs, des consommateurs, des habitants. Les enjeux sociaux et environnementaux dépassent le périmètre de l'entreprise que le patronat désigne comme un parangon de vertu ».

En tout cas, une rencontre fructueuse pour tou·tes les stagiaires !

¹ Cf. Fonction publique N° 315, Juin 2022, p19-20

POSITION DE LA FERC CGT SUR LA PRÉPARATION DU 53^e CONGRÈS

16

Le Lien N°215 - mars 2023

La discussion sur la préparation du 53^e congrès prend de plus en plus de place dans nos échanges internes. Même si nous nous réjouissons que l'organisation se saisisse de ce moment démocratique de premier ordre pour notre confédération, nous devons garder en tête la priorité de notre totale implication dans la lutte contre le projet de réforme des retraites.



La FERC CGT a accueilli très favorablement la proposition de mise à disposition de Marie Buisson à la responsabilité de secrétaire générale de la confédération en vue du futur congrès. Cette mise à disposition a été approuvée à l'unanimité moins une abstention de notre CNF. La pratique de dirigeante de Marie nous a démontré qu'elle a à la fois les qualités mais également le profil pour être la première dirigeante d'une CGT démocratique, combative et unitaire en phase avec les enjeux actuels du syndicalisme de lutte et de transformation sociale.

Nous partageons l'idée que la démocratie doit être au centre de nos préoccupations. Il s'agit là d'une nécessité si on veut être en phase avec les dynamiques et les attentes des travailleur-ses. Cette préoccupation doit donc partir du rapport aux salariat jusqu'à nos instances de directions confédérales en plaçant au cœur les syndiqué-es et leur syndicat. Le fonctionnement confédéral peut être amélioré en préparant mieux les débats avec une identification mieux définie pour tous des sujets et des enjeux, un

suivi et une évaluation plus rigoureuse de nos décisions comme nous devons y veiller dans toutes nos organisations. Ces améliorations n'ont de sens que si nous travaillons à faire remonter le point de vue des syndiqué-es et à consulter l'état du salariat.

La confédération doit ainsi œuvrer à rassembler et à mettre en œuvre une activité revendicative unifiante.

Au-delà des postures, notre ambition pour la CGT est celle d'un syndicalisme confédéré à l'image, ou plutôt aux images, du salariat dans toute sa diversité. Cela passe par un travail urgent de déploiement et de syndicalisation.



Comment espérer représenter les travailleur-ses si des pans entiers du salariat nous échappent et si nos implantations reculent ? Notre fédération, comme d'autres, travaille et élabore sur cette problématique à travers une réflexion sur le périmètre de nos syndicats. Pour gagner sur nos revendications et imposer un programme de rupture nous devons massifier. Le renforcement de nos bases et de notre structuration, la syndicalisation,

le déploiement dans les déserts syndicaux, l'élaboration des revendications avec les travailleur-ses sont des enjeux forts du prochain mandat.

Les luttes féministes et celles autour de la crise écologique et climatique ont mobilisé fortement dans la population. Les conditions de travail et de vie des salarié-es sont forcément impactées par les problématiques écologiques, il est donc nécessaire que notre syndicalisme prenne en charge ce sujet qui n'est pas une question sociétale mais bien une question sociale !

Un syndicalisme de classe et de masse est forcément et justement traversé par ses combats progressistes. Parce qu'ils posent des problématiques qui ne sont pas étrangères au travail ou au militantisme, la CGT se doit d'y apporter ses réponses, élaborées à partir de sa dense histoire militante et de son rapport au travail. La prise en compte de la parole des femmes quant aux sexismes et aux violences qu'elles subissent a permis de faire bouger nos organisations, les événements ont montré que nous avons encore besoin d'avancer. Tout recul sur la place des femmes dans notre syndicalisme aurait des conséquences désastreuses. À l'inverse, donner un signal fort sur la place des femmes dans notre organisation constituerait une ouverture vers le salariat féminin et plus largement à tout le monde du travail. On renforcerait ainsi notre organisation.

Démocratie, combativité, syndicalisation, déploiement, ouverture sur les combats menés par notre classe, *in fine* il s'agit également de travailler notre rapport à la jeunesse et à ses aspirations. L'histoire de notre syndicalisme est riche, à chaque fois elle est celle d'une organisation au service de l'émancipation des travailleur-ses qui s'est faite face aux enjeux toujours en évolution de son temps.

UN ENSEIGNEMENT PRIVÉ ... PAS SI PRIVÉ QUE ÇA !

L'enseignement privé sous contrat (avec 97 % d'établissements catholiques) justifie son existence par la nécessité de permettre aux familles de pouvoir choisir librement l'école pour leurs enfants et bénéficie à ce titre de financements publics, tout en revendiquant le droit de « faire comme il veut », sous entendu d'adapter les textes réglementaires à sa façon. La réalité, c'est l'existence d'un système éducatif parallèle, qui contribue à la concurrence entre établissements, qui favorise l'évitement scolaire et qui confère aux élèves un statut de parts de marché à conquérir. Mais sans fonds publics, que serait l'enseignement privé sous contrat? Pas grand chose.

LA LOI DITE « DEBRÉ » (1959) impose à l'État et aux Collectivités territoriales de financer l'enseignement dans les établissements privés sous contrat. Les recettes d'un établissement privé sous contrat se composent principalement de deux ressources. D'abord, le forfait d'externat (part personnel et part matériel, versé sous forme de subvention), calculé par rapport au coût moyen d'un-e élève du public, majoré.

c'est la contribution des familles (dédiée à l'enseignement religieux ainsi qu'aux bâtiments). Mais d'autres financements publics sont aussi à intégrer, comme la rémunération des 133 000 enseignant-es pour un montant de 7 636 millions d'euros, ainsi que celle des AESH, agent-es public-ques intervenant dans les établissements privés sous contrat.

Enfin, les établissements ont la possibilité de demander aux collectivités territoriales un financement à hauteur de 10 % maximum de leurs investissements annuels pour des travaux (Loi Falloux), avec une conséquence, la valorisation de l'immobilier privé en partie sur des fonds publics.

Ces financements publics, sans réel contrôle, entretiennent l'existence d'une école à deux vitesses et inégalitaire dont l'État est complice. Début mars, le secrétaire général de l'Enseignement catholique se disait prêt à accueillir davantage d'élèves boursier-es, mais en réclamant des aides supplémentaires pour la restauration. Quant aux dérives, les rectorats ferment les yeux, pour ne pas raviver de conflits. Ainsi, des établissements se démarquent-ils en proposant, hors cadre réglementaire du contrat d'association, des cours de 50 voire 45 minutes, avec récupération de temps pour proposer aux élèves des activités « complémentaires », qui serviront d'argument « commercial ». Parfois, on peut avoir une bonne surprise... C'est ainsi que fin septembre, fait assez rare pour

être signalé, le Rectorat de Toulouse a déposé plainte pour détournement de fonds contre un établissement privé de Cahors qui aurait financé la rémunération d'une enseignante pour une activité de droit privé en lui attribuant des heures de cours (non réalisées). Préjudice estimé : 100 000 €. Affaire à suivre.

Il est clair que le maintien de l'enseignement privé sous contrat est purement idéologique, son financement étant très largement sur fonds publics (l'enseignement l'étant d'ailleurs à 100 %). La CGT Enseignement privé revendique un grand service public, laïque et gratuit, avec nationalisation des établissements (MEN et Agricole) et fonctionnarisation des personnels (enseignant-es et non enseignant-es) sur place.



Pour 2022, pour les 80 1^{ères} élèves d'un collège, l'établissement perçoit 798,44 €/élève puis, à partir du 81^e élève, 441,43 €/élève. Selon le PLF 2023, ce seront 692 millions qui seront versés aux établissements, en hausse de 6,7 millions par rapport à 2022. Pour rappel, l'obligation de la scolarisation dès 3 ans en 2019 constituait un cadeau de JM Blanquer pour le privé d'environ 150 millions d'euros. La 2^e ressource,



CONGRÈS VIRTUEL POUR L'INTERNATIONAL DE L'ÉDUCATION

Le 9^{ème} congrès de l'International de l'Éducation se déroulera de façon virtuelle du 11 au 13 juillet 2023. Un évènement de ce type se construit 2 ou 3 années à l'avance et du fait de la Covid, il n'a pas été possible de le réaliser en présentiel. De ce fait, un congrès extraordinaire en présentiel se tiendra en juillet 2024 à Buenos-Aires.

18

Le Lien N°215 - mars 2023

Suite aux décisions du congrès de Bangkok en 2019, l'International de l'éducation fera un bilan en juillet suivant sur les points suivants :

1/ La marchandisation et la privatisation croissantes de l'éducation constituent l'une des plus graves menaces pour l'éducation en tant que droit humain et bien public. Elles portent atteinte aux droits des enfants, des élèves et de la profession enseignante et mettent gravement en péril l'avenir de l'éducation publique et la capacité souveraine des États à définir des politiques éducatives alignées sur leurs propres projets pour promouvoir le développement durable ;

2/ Les gouvernements abrogent leurs engagements stratégiques et législatifs et leurs obligations financières pour une éducation équitable et de qualité pour toutes et tous. Parfois des gouvernements favorisent et/ou encouragent activement la marchandisation et la privatisation de l'éducation, en transférant des ressources publiques au secteur privé ou en facilitant l'intervention des acteurs privés dans la gestion publique, non seulement dans leur pays, mais

aussi à l'étranger, dans le cadre de programmes internationaux de développement ;

3/ Malgré les preuves démontrant les effets préjudiciables de la privatisation, les institutions financières internationales continuent à promouvoir la privatisation et la commercialisation de l'éducation.

4/ Les acteurs commerciaux mondiaux acquièrent une influence politique et stratégique, nationale et internationale, importante et croissante, alors que certains de ces acteurs commerciaux agissent souvent au mépris de la loi.

5/ La menace de la marchandisation et de la privatisation est étayée par une analyse montrant que les acteurs commerciaux considèrent l'éducation comme un marché d'opportunités commerciales, nos élèves comme de simples unités économiques exploitables et les travailleur-euse-s de l'éducation comme des éléments superflus dans leur tentative de satisfaire leur recherche de profits et leur cupidité insatiables ;



6/ Le processus de « réforme » néolibérale – de la marchandisation et la privatisation de l'offre éducative à la monétisation et à la normalisation de l'évaluation, des programmes scolaires, de la pédagogie et de la formation des enseignant-e-s – est conçu pour optimiser l'accès et le profit du secteur de l'éducation, qui représente 5 000 milliards de dollars américains par an ;

7/ Les programmes scolaires complets et inclusifs risquent d'être saisis et repensés par les entreprises pour répondre aux intérêts néolibéraux ;

8/ À l'heure actuelle, 2% seulement du « marché de l'éducation » sont liés au numérique. Il est largement démontré que les entreprises de technologies de l'éducation cherchent à accroître leur part du marché.

9/ À la lumière de l'expansion mondiale du processus de privatisation et de commercialisation de l'éducation, il est important de prendre l'initiative de définir une stratégie commune au niveau international, fondée sur la recherche, la communication, la syndicalisation et la mobilisation.

La FERC dans la continuité de son engagement, participera à ces deux congrès et affirmera ses principes politiques. Nos délégations communiqueront notamment par l'intermédiaire d'article dans notre journal fédéral.



PANAMA : SECOND CONGRÈS MONDIAL CONTRE LE NÉOLIBÉRALISME

La pandémie de 2020 a été marquée par une offensive néolibérale sans précédent contre l'éducation publique, avec de nouvelles formes et modèles de privatisation et de marchandisation de l'éducation. En particulier, la transformation numérique a eu des conséquences réelles sur les pédagogies mais a surtout entraîné de nouvelles formes d'inégalités dans l'accès à l'éducation.

C'est dans ce contexte que le centre de recherches latino-américain « Otras Voces en Educacion » (d'autres voix dans l'éducation) avait convié les organisations syndicales, les associations professionnelles de l'éducation et de l'enseignement supérieur au **premier Congrès mondial contre le néolibéralisme éducatif du 25 au 27 septembre 2020**. Les 11 800 personnes inscrites à cet événement virtuel venaient principalement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes mais également des États-Unis et du Canada, d'Australie, d'Espagne et aussi de France puisqu'était présent un membre de la commission exécutive de notre fédération.

L'appel final de ce premier Congrès condamnait le nouveau modèle de privatisation qui se mettait en place dans le contexte de la pandémie et réclamait aux gouvernements l'universalité et la gratuité de l'accès à Internet. Il réaffirmait la nécessité d'une éducation publique, gratuite, publique, laïque, populaire, non sexiste, non raciste, qui passe par la construction partagée de la connaissance dans les classes ; ce qui suppose de garantir l'éducation en présentiel et la dénonciation des tentatives des transnationales d'imposer des modèles libéraux d'éducation basés sur les profits.

A contrario, l'appel exigeait le développement de plateformes virtuelles et de cloud (nuages informatiques) contrôlés par les systèmes éducatifs nationaux et les organisations syndicales de l'Éducation, dans une perspective d'égalité et de justice

sociale, anti-patriarcale, féministe, écologique, critique, émancipatrice, dans le respect des peuples et anti-capitaliste.

Le Congrès rappelait également sa colère contre le désinvestissement de nombreux États concernant l'Éducation et, en particulier concernant les conditions de travail, de formation initiale et continue et de salaires des personnels enseignants. Il affirmait la nécessité des liens avec les associations d'élèves et de parents qui défendent le droit à l'Éducation.

giques, autonomie professionnelle et résistances syndicales. » co-organisé par le Centre « Otras Voces en Educacion » et l'association des professeurs du Panama – Asoprof -.

Si la FERC-CGT ne pourra pas cette fois-ci y participer, nous serons attentif-ves aux travaux et aux conclusions qui seront tirés de cet événement.



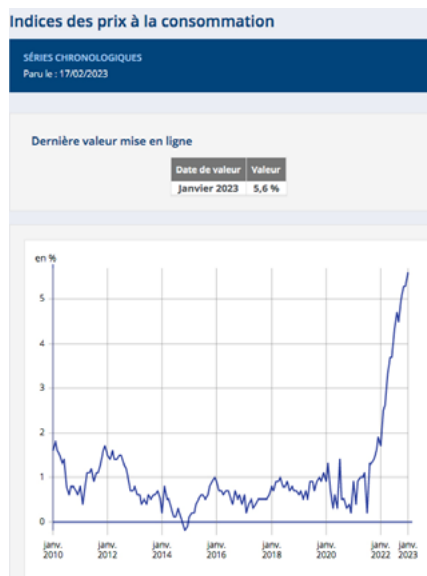
C'est donc pour reprendre ce travail collectif qu'un second congrès mondial contre le néolibéralisme aura lieu à Panama du 5 au 9 juin. Son thème sera « alternatives pédago-

LE POUVOIR D'ACHAT DES PENSIONS, LA « RÉFORME » DES RETRAITES ET LA GUERRE

Macron a annoncé la fin de l'abondance lors du Conseil des ministres du 24 août dernier. Pas pour le budget militaire : 413 milliards d'euros entre 2024 et 2030. Pas pour les profits records des grandes compagnies pétrolières (Total : 20,5 Mds d'euros en 2022). Et le gouvernement veut sa « réforme » qui vise à baisser les pensions au nom d'un déficit de 12 milliards qu'il a lui-même orchestré.

20

Le Lien N°215 - mars 2023



DEPUIS 2008, la création par les banques centrales de milliers de milliards de (fausse) monnaie pour sauver les banques et les grandes entreprises a multiplié l'inflation : en France 6,6 % en mars sur un an, après 5,2 % en 2022 (tableau IPC INSEE). Elle dévore et au-delà les augmentations des pensions : depuis 2021, +5,9 % (CNAV, FP), +5,2 % (AGIRC-ARRCO). Ainsi, en euros constants 2023, les pensions ont baissé de 13 % depuis 2014.

Avant le logement et la santé, l'alimentation est le premier poste de dépenses des personnes à la retraite. Ses prix ont augmenté de 14,5 % en 2022, on annonce +10 % dès mars.

Le renchérissement de l'énergie imposé à l'Europe par la guerre commerciale américaine et la spéculation frappent en particulier les produits de base. En un an, huile +79%, farine +22 %, pâtes +20 %, volaille +16 %, etc. Sans précédent depuis 40 ans¹.

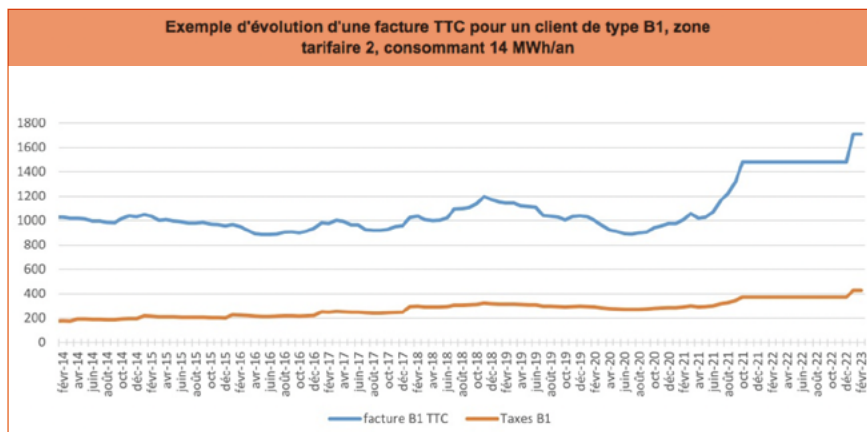
La consommation alimentaire a connu le plus fort recul depuis 1960. En 10 ans, les banques alimentaires ont secouru 3 fois plus

de pauvres, 2,4 millions en 2022 dont 17 % sont des personnes à la retraite.

Fin des tarifs réglementés du gaz le 30 juin prochain. Quelle sera alors l'augmentation étant donné que le gaz de schiste qui vient des USA est vendu 5 fois plus cher que le gaz russe ?

L'augmentation brutale entre mai et octobre 2021 a précédé l'attaque contre l'Ukraine. En 9 ans, la facture a pris +70 % et les taxes ont doublé. Déjà l'augmentation au 1^{er} janvier 2023 est considérable, +15 % en moyenne, dans le cas suivant +21 %.

Sur <https://gaz-tarif-reglemente.fr/> cet exemple pour le chauffage, l'eau chaude et la cuisson (tarif B1) :



Au 1^{er} janvier

Le tarif réglementé EDF a pris + 8,51 %, +50 % en 10 ans. Pour toucher le chèque énergie un couple doit avoir un revenu fiscal de référence limité à 5600 € pour toucher 240 € (par an) et inférieur à 10800 € pour avoir 63 € (par an). Les billets SNCF augmentent de 5 % en moyenne après +15 % en 2022 selon l'INSEE.

Les carburants sont à 2 €/l. Le ticket de métro +10,5 %, le passe Navigo +12 %. Idem en province.

Santé : les tarifs des mutuelles augmentent de 4,7 % en moyenne. Les cotisations plus le reste à charge dépassent 2000 € par an en moyenne pour les personnes âgées.

Hausse moyenne des loyers et des assurances 3,5 %. Les charges locatives décollent avec la flambée des prix de l'énergie.

Si 70 % des personnes à la retraite sont propriétaires de leur logement, souvent acquis à l'époque où l'isolation du bâti était médiocre, elles dépensent plus que la moyenne de la population pour chauffer et entretenir leur logement.

Tout cela, dans le cadre des mesures délibérées de destruction-privatisation des services publics au profit de l'économie d'armement et des multinationales.

Pour arrêter la paupérisation générale :

- ➔ Retrait du projet de loi Macron sur les retraites qui vise à prolonger la vie au travail, à baisser drastiquement les pensions et à conduire à la capitalisation,
- ➔ Maintien des régimes spéciaux et du Code des pensions,
- ➔ Rattrapage et augmentation des pensions,
- ➔ Retour à l'indexation des pensions sur les salaires, échelle mobile des salaires (et pensions) et des prix.
- ➔ Pour un indice des prix établi par la CGT.

P. Bouyries

¹ <https://www.vie-publique.fr/rapport/287083-l-inflation-des-produits-alimentaires>

MOURIR DANS LA DIGNITÉ

Vous avez tou·tes en mémoire l'histoire de Vincent LAMBERT, maintenu en état végétatif pendant des années, et le combat de son épouse pour faire cesser cet acharnement. De même, vous avez tou·tes entendu parler du Docteur Bonnemaison condamné pour avoir abrégé les souffrances d'une patiente. Régulièrement les médias témoignent du départ de personnes vers la Suisse ou la Belgique pour accomplir leur dernière liberté. Mais ceci n'est pas à la portée de toutes les bourses. Alors quand la France va-t-elle respecter les dernières volontés de ses habitant·es ?

CERTES, il existe les directives anticipées qui peuvent, qui devraient être déposées auprès du/de la médecin·e traitant·e, auprès d'une personne de confiance, et dans le dossier sanitaire électronique.

Qu'est-il proposé actuellement ?
La loi Claeys-Léonetti du 2 février 2016 permet la « *sédation profonde et continue provoquant une altération de la conscience maintenue jusqu'au décès* », associée à une analgésie et à l'arrêt de l'ensemble des traitements de maintien en vie. Seulement voilà : dans tous les cas, la décision appartient au/à la médecin·e, ce qui est une atteinte insupportable à la liberté absolue de conscience du ou de la patient·e.

Ce traitement, la sédation profonde, vise à « *rechercher par des moyens médicamenteux la diminution de la vigilance pouvant aller jusqu'à la perte de conscience. Le but est de diminuer ou de faire disparaître la perception d'une situation vécue comme insupportable pour le patient, alors que tous les moyens disponibles et adaptés ont été mis en place* ».

En bon français, cela signifie que la personne en fin de vie, non alimentée, va dépérir et mourir de faim et de soif au bout d'un temps que nul·le

ne peut prévoir. **Quant à mesurer la souffrance et la détresse du ou de la patient·e et de ses proches, cela semble bien être le cadet des soucis des tenant·es du pouvoir médical. Les témoignages des personnes confrontées à ce genre de situation sont légion et très émouvants : comment peut-on laisser souffrir des familles pendant des jours, voire des semaines, alors qu'une piqûre létale permettrait d'abrégé ce calvaire ?**



Pensons également à toutes ces personnes très âgées résidant en EHPAD et qui souhaiteraient en finir avec la maltraitance dont elles sont bien trop souvent victimes.

Or, le 13 septembre 2022, le Comité consultatif national d'éthique a remis un avis favorable à l'aide active à mourir accordée dans les cas d'un pronostic vital engagé à moyen terme. Les médecin·es en soins palliatifs (qui sont aussi, pour beaucoup d'entre elles et eux, des militant·es engagé·es contre le libre choix en fin de vie) sont très remonté·es, très actif·ves ; donc, les pouvoirs publics ne prendront pas le risque de les forcer.

Depuis début décembre 2022, une « Convention citoyenne » sur la fin

de vie réfléchit à des propositions. Quand on sait ce qu'il en a été de celles formulées par la convention citoyenne sur le climat, il est permis d'être très dubitatif·ve, pour ne pas dire méfiant·e sur ce qu'il adviendra des propositions à venir, surtout si elles vont à l'encontre des croyances des mandarin·es.



Pourtant, ce combat ne date pas d'hier : dès avril 1978 (il y a 45 ans !) le sénateur Henri CAILLAVET proposait un projet de loi sur le droit de mourir. Comme la loi sur l'IVG, proposée par la droite mais votée grâce aux voix de gauche, **il serait souhaitable que cette loi d'humanité, « Pour le droit de mourir dans la dignité », puisse être votée par une majorité transpartisane à l'Assemblée comme au Sénat.**

Bernard Sarlandie



SÉNIOR·ES DANS LE BÉNÉVOLAT : EN DANGER D'EXTINCTION ?

Après une vie active bien remplie, nombre de retraité·es donnent de leur temps en s'engageant dans de nombreuses associations, en tant que bénévoles. Ce maillon indispensable de notre vie sociale devient de plus en plus difficile, faute de bénévoles.

QUELQUES CHIFFRES : le niveau d'engagement des senior·es se monte à 36 % des plus de 65 ans soit près de 2 millions. Celles, ceux-ci représentent la colonne vertébrale des associations, clubs, médiathèques, théâtres, foyers salles municipales d'activités, etc. Plus de 50 % des responsables associatifs sont des retraité·es car plus disponibles pour des tâches de plus en plus lourdes. Le problème depuis quelques années est que celles-ci et ceux-ci s'engagent moins.

Pourquoi ?

Plusieurs causes : l'impact du durcissement et l'allongement du départ à la retraite. L'investissement qu'elles ou qu'ils doivent prendre pour apporter de l'aide à leurs enfants et petits-enfants. La nécessité de compenser la faiblesse des pensions, donc des ressources pour vivre par des « petits boulots ».

Et pourtant un, une retraité·e veut être reconnue dans la société en étant « utile ».

Sur le plan individuel, l'existence d'un lien direct entre la pratique d'une

activité bénévole et sa contribution à l'amélioration du bien-être physique et psychologique, ce qui est démontré dans de nombreuses recherches médicales. **Le bénévolat, donner de son temps, est donc un moyen de bien vieillir, tout en étant utile à la société.** Cela renforce aussi « l'estime de soi », le maintien de l'autonomie, de la santé et du fameux « lien social ». Cela évite également l'isolement pour les personnes en milieu rural, ou simplement pour celles et ceux coupé·es de leurs proches, de leurs enfants.

L'engagement des senior·es se fait dans de nombreux domaines, en fonction des compétences, disponibilités, des expériences, des envies. Les domaines sont multiples : aidant·es familiaux·ales, clubs sportifs, culturels, théâtre, médiathèques, chorales, ateliers « patrimoine », encadrement de jeunes avec l'expérience acquise dans un ou plusieurs domaines. Elles et ils le font en laissant non seulement du temps, aussi de leurs deniers lorsqu'il faut prendre sa voiture, un transport, ou autres frais pour assurer la bonne marche d'une activité.



Si les retraité·es se désengagent de l'encadrement de ces activités, que se passerait-il ?

Les cotisations, licences, cartes d'adhésions ont un coût plus ou moins chers selon l'activité. Les clubs, les associations ont un budget à tenir. Ils et elles tiennent leur budget en s'efforçant de pratiquer des tarifs ouverts au plus grand nombre mais, si les retraité·es n'étaient pas là ? Pourraient-ils, elles le faire ? Les familles, la population aux faibles ressources seraient directement pénalisées.

Pour éviter cette fuite des bonnes volontés, le gouvernement se doit de :

→ valoriser les pensions de retraites pour encourager les nouveaux·elles retraité·es à s'investir.

→ Ne pas allonger l'âge de départ à la retraite à 64 ans pour avoir des senior·es en bonne santé pour une nouvelle vie de partage, d'entraide, d'épanouissement auprès des autres.



PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DU SUPÉRIEUR : EXPLOITÉ·ES PAR LES MUTUELLES ET...LA MGEN

Depuis 2004, les cotisations de la MGEN sont en hausse. Parallèlement, les Mutuelles et groupes d'assurances avancent au pas de charge pour proposer leurs services, proposant soi-disant de meilleures prises en charges, donc des remboursements, avec une cotisation moins chère. Qu'en est-il vraiment ?

ÉVOLUTIONS TARIFAIRES DE LA MGEN SANS REVALORISATION DES PRESTATIONS

2004 : hausse de 4 % de la cotisation.

2005 : les paiements de la cotisation intègrent les heures supplémentaires, les primes, indemnités et la prise en charge des enfants devient payante : +6 € par mois.

2010 : hausse de 12 %. Le coût de la cotisation MGEN pour le, la conjoint-e revient à 65 % de la participation du, de la membre actif-ve. Les enfants de moins de 20 ans doivent acquitter une cotisation de 6,50 € par mois.

2011 : cotisation de base +4 %, enfants de moins de 20 ans +7,5 € par mois.

2015 : la cotisation des enfants passe à 15 € par mois.

2016 : la MGEN renouvelle ses offres (Initiale, Référence, Equilibre, Intégrale : point positif, quelques prestations revalorisées comme l'optique, l'orthodontie). Pour les enfants, on est passé de la gratuité en 2003 à 15,75 € en 2018 pour la cotisation de référence !

2017 : des prestations supprimées. Suppression de l'allocation obsèques ou garantie décès frais funéraires de 800 €. Dans le même temps dans le cahier *Valeurs mutualistes*, la MGEN conseillait l'assurance obsèques « Sollicitude » de la MAIF (payante !) à ses adhérent-es, la présentant comme une offre plus intéressante à leurs besoins...



Alors les Mutuelles proposées par les grands groupes financiers, banques, assurances sont-elles plus intéressantes ?

Oui au vu de la tarification des cotisations mensuelles (123,49 € pour une personne de plus de 70 ans à la MGEN, pour une moyenne de 80 € dans les autres mutuelles privées).

Mais si l'on tient compte des garanties de prises en charges des 4 postes santé représentatifs et indispensables, à savoir : médecine généraliste, forfait journalier hôpital, appareillage auditif, optique, prothèse, voire les soins de thérapies alternatives (ostéopathie, acupuncture, ergothérapeute...) : là la tarification peut grimper dans les tours sauf si l'on prend la cotisation la plus chère, évidemment. Et on vous dirigera vers un établissement ou clinique avec dépassement d'honoraires secteur 2, faisant partie de ces grands groupes privés.



Reste la Complémentaire Santé Solidaire (qui a remplacé la CMU) : si le total des ressources de l'assuré-e est inférieur ou peu élevé.

En outre la réglementation impose que l'on puisse (en théorie...) changer de mutuelle plus facilement.

Conclusion : il devient de plus en plus difficile de faire un choix pour avoir un bon compromis entre offre de soins et cotisations avec la montée en puissance de la jungle des Mutuelles. Et l'horizon de chaque citoyen-ne va s'assombrir de plus en plus avec le recul de l'âge de départ à la retraite. Dans quel état sera chacun-e de nous, actif-ve et retraité-e, au moment de prendre une retraite amplement méritée ? Combien auront été épargné-es par les maladies, accidents professionnel-les ou de la vie courante. Combien de nous pourront se garantir de pouvoir payer (à soi et à ses proches) une assurance santé digne de ce nom ?

Comme l'a dit Ambroise Croizat :



Jamais nous ne tolérerons que soit renié un seul des avantages de la Sécurité Sociale. Nous défendrons toujours cette loi humaine et de progrès



Jacky Milaguet



Préparez votre budget vacances et loisirs avec le Chèque-Vacances !

Actifs ou retraités de la fonction publique de l'État, épargnez quelques mois et bénéficiez d'une bonification de l'État.

Bonification de 35% pour les - de 30 ans

Bonification de 30% pour les agents en situation de handicap

Abattement de 20% sur le RFR pour les Ultramarins

NOUVEAU + 5% sur les barèmes du Revenu Fiscal de Référence pour tous les Agents

LE **GUIDE** CHÈQUE-VACANCES

- > Retrouvez les offres de nos partenaires au cœur des territoires et celles des grandes enseignes du réseau
- > Changez librement et à tout moment le format de vos Chèques-Vacances
- > Échangez les en fin de validité (2 ans en plus de l'année d'émission)

Leguide.ancv.com

Choisissez le Chèque-Vacances qui vous ressemble !

NOUVEAU



CHÈQUE-VACANCES CONNECT
l'application de paiement 100% digital

CHÈQUE-VACANCES CLASSIC
le format papier



Parce que les vacances c'est essentiel, vos Chèques-Vacances sont utilisables toute l'année.
Comment en obtenir ? Pour plus d'informations : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

HÉBERGEMENT, SÉJOURS & TRANSPORTS,
CULTURE & DÉCOUVERTE, LOISIRS & DÉTENTE, RESTAURATION

LE MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES
*Liberté
Égalité
Fraternité*


ancv
CHÈQUE-VACANCES


DOCAPOSTE
l'avenir devient plus simple